Département du Calvados
COMMUNE de LION-sur-MER (14780)

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Séance du 17 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi dix-sept novembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Magali SAINT, maire.

Date de la convocation : 13/11/2025
Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 13 *Magali SAINT, Alain HOSTALIER, Patricia ROSALIE, Alain DESMEULLES, Marie -Claude RABASSE, Françoise HOSTALIER, Fabrice MASSOT, Valérie DESQUESNE, Jacques DENOYELLE, François FAUVEL, Yves LESIEUX, Caroline GAUTIER, Edith ABDESLAM*
Votants : 18 *Franck PARDILLOS donne pouvoir à Marie-Claude RABASSE, Philippe NATIVELLE donne pouvoir à Françoise HOSTALIER, Annick DAGIEU donne pouvoir à Patricia ROSALIE, Isabelle TALARD donne pouvoir à François FAUVEL, Lydie BRUEY donne pouvoir à Yves LESIEUX*
Absents excusés : 6 *Franck PARDILLOS, Philippe NATIVELLE, Annick DAGIEU, Isabelle TALARD, Lydie BRUEY, Florent PREVOST*
Secrétaire de séance : *Patricia ROSALIE*

Objet : Subvention exceptionnelle à l'association LA COMPAGNIE DES CIGALES – Expositions et concert « Jeunes Talents »

Malgré une préparation soignée, le concert de rap clôturant la semaine des "Jeunes Talents", organisée du 26 septembre au 4 octobre dernier, avec pour tête d'affiche YELSHA (gagnante du dispositif Rappeuses en liberté) n'a pas suscité la fréquentation attendue. Cette situation exceptionnelle a généré un déficit, mettant en difficulté la trésorerie de l'association LA COMPAGNIE DES CIGALES notamment pour honorer les engagements pris conjointement envers les artistes.
L'association ayant tenu l'ensemble de ses engagements dans la co-organisation avec la commune, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 500€ permettant de couvrir le déficit ponctuel constaté et de préserver la pérennité des projets culturels locaux.

- Vu l'exposé de Madame le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (18 voix pour) :
- Vote la subvention exceptionnelle de 500 € à l'association La Compagnie des Cigales.
- Autorise le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Magali SAINT

MAIRIE DE LION-SUR-MER (Calvados)

Accusé de réception en préfecture
014-211403654-20251117-COM2025-11-3-7-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025